

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 septembre 2018

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Marie-José Pont à Gilles Trouillet. Christian Loir à David Cresson. Rémi Lejop à Denis Valck.
Secrétaire de séance : David Cresson. Compte rendu de la réunion du 7 septembre 2018 adopté.

Avancement de grade – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe au sein de la commune de Ville

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Ville **en date du 22 juin 2018** sur la détermination du taux de promotion des adjoints techniques territoriaux pour les avancements de grade et l'avis favorable du Comité Technique Paritaire **en date du 23 juillet 2018** ;

-Vu la situation de Monsieur José QUATREVAUX, adjoint technique territorial, qui remplit les conditions d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe et l'**avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 20 septembre 2018** ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 septembre 2018,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, en raison de l'avancement de grade de Monsieur José QUATREVAUX,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **la création d'un** emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié **à compter du 1^{er} octobre 2018**,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial,

Grade : Principal de 2ème classe - ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

-**de mandater** le Maire pour prendre l'arrêté municipal de nomination individuel concernant Monsieur José QUATREVAUX.

-**d'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

-Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

Rapport du service assainissement – année 2017

Monsieur le Maire présente le rapport du service assainissement pour l'année 2017.

Le conseil municipal approuve ce rapport, à l'unanimité.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 105.40€ provenant du remboursement par Monsieur Francis Fournier, de l'eau utilisée à la salle polyvalente de Ville lors de l'installation de son alambic en juillet 2018.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 18.10€ provenant du remboursement du trop-perçu d'électricité de la SER, concernant le logement locatif n°3 rue de la mairie.

Questions diverses

Observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la CCPN

Monsieur le maire expose au conseil municipal, le rapport de la chambre régionale des comptes qui a été adressé à toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, comportant les observations définitives relatives à la gestion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais concernant les exercices 2012 à 2016 ainsi que la réponse du président de l'EPCI.

Suite à cette information de Monsieur le maire, le rapport a donné lieu à débat.

Fait à Ville, le 1er Octobre 2018
Le Maire, Philippe BARBILLON

